



CESE Wallonie

Conseil Wallon de l'Egalité
entre Hommes et Femmes

AVIS d'initiative n°116

Plan d'actions de la 4^{ème} Stratégie wallonne de
développement durable – 1^{ère} lecture

Avis adopté le 24/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 31
therese.vanhoof@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

Avis du CWEHF

Le CWEHF rend un avis favorable sur le principe d'élaboration d'un nouveau plan d'actions de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable et prend acte de la vision qui a été adoptée par le Gouvernement. Il attire l'attention sur la plus-value d'intégrer le genre dans les actions proposées et de développer des indicateurs ventilés par sexe, afin de mieux visibiliser les différences entre femmes et hommes au sein des différents ODD.

Il insiste pour que cette nouvelle stratégie se concentre davantage sur les ODD qui risqueront d'être les plus impactés suite aux mesures prises aux différents niveaux de pouvoir dans une série de domaines (emploi, pension, chômage, hausse générale du coût de la vie, enseignement, etc.) et aux restrictions budgétaires annoncées.

Lors de sa séance du 16 juillet 2026, le Gouvernement wallon a adopté, en 1^{ère} lecture, le projet de plan d'actions de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable. Le CESE (pôle Environnement) et l'UVCW ont été sollicités pour rendre un avis.

Les membres du Partenariat wallon pour un développement durable ont également la possibilité d'émettre des commentaires par rapport à ce projet de plan d'actions. Ayant un mandat au sein de ce partenariat, le CWEHF a décidé de rendre un avis d'initiative sur ce projet.

1. Rétroactes

Le projet de 4^{ème} Stratégie (SWDD4) s'inscrit dans la continuité de la 3^{ème} Stratégie (SWDD3). En effet, fin 2025, le Gouvernement a lancé un appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable ! », fondé sur une logique d'impact, de coopération et d'évaluation. Douze projets structurants ont été retenus pour un budget global de 7,4 millions€ d'ici 2030 et sont intégrés dans la SWDD4.

La présente Stratégie engage la responsabilisation de tous les ministres. Elle doit s'appuyer sur les 3 principes directeurs issus du Décret wallon du 27.06.13 relatif à la Stratégie wallonne de développement durable (art.4) qui sont :

- L'efficacité : *« les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre » ;*
- La résilience : *« l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice » ;*
- La suffisance : *« la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis ».*

Le plan d'actions a été construit sur base des leviers identifiés lors de la note du Gouvernement du 06.11.25, à savoir la mise en cohérence des politiques en faveur d'un développement durable et du suivi des progrès vers les objectifs fixés, la prospective et l'anticipation, la participation des parties prenantes, la mise en place d'une stratégie de finance durable et la participation de la Wallonie aux processus multilatéraux à l'échelle internationale en matière de développement durable.

2. Exposé du dossier¹

La Stratégie se veut ambitieuse à 3 niveaux :

- Passer du « triangle de l'inaction » au « triangle de l'action » : cela implique une responsabilité partagée entre l'action publique et l'initiative collective ;
- Faire de la transition un tremplin vers le développement durable : la transition est un levier de modernisation et de résilience.

¹ Selon les avant-projets d'arrêté.

Les défis en termes énergétique, technologique, de formation aux métiers de demain sont autant d'opportunités de développer notre économie tout en améliorant concrètement le quotidien des citoyennes et des citoyens ;

- Evaluer et ajuster la trajectoire de la Wallonie : en collaboration avec l'IWEPS et d'autres acteurs publics, l'objectif est de produire des données plus fiables qui permettent de réaliser des analyses plus pertinentes par la suite. Pour ce faire, un portail web dédié met à disposition 131 indicateurs de suivi des ODD pour la Wallonie.

La Stratégie présente 5 leviers et 15 actions.

Levier 1 : mise en cohérence des politiques pour l'atteinte des ODD et suivi des progrès

Action 1 : intégrer les ODD dans toutes les politiques publiques : atteindre les 84 objectifs chiffrés aux ODD d'ici 2030.

Action 2 : disposer d'un tableau de bord d'indicateurs relatifs aux ODD : suivre les progrès de la Wallonie, à l'échelle régionale et locale.

Levier 2 : prospective et anticipation

Action 3 : mener des études en lien avec des thèmes émergents : anticiper les grandes tendances.

Action 4 : soutenir des projets innovants : soutenir des projets innovants à impact positif qui participent à la mise en œuvre et à la diffusion des principes de développement durable.

Levier 3 : participation des parties prenantes

Action 5 : visibiliser la vision de la SWDD et les acteurs qui s'engagent pour les ODD : visibiliser l'engagement des organisations et susciter une émulation positive en Wallonie.

Action 6 : fédérer des acteurs autour d'Alliances : susciter une émulation par secteur autour du développement durable.

Action 7 : éduquer les enfants, les jeunes et leurs formateurs et les impliquer dans des actions de développement durable : mobiliser l'éducation comme un levier du développement durable, dans une approche structurée et cohérente entre les différents niveaux de pouvoirs francophones.

Action 8 : accompagner les acteurs publics régionaux dans leurs actions de responsabilité sociétale : aligner l'exercice des missions et le fonctionnement des administrations aux enjeux de développement durable en menant une réflexion sur les ODD, par exemple à travers les contrats d'administration/de confiance et de performance.

Action 9 : améliorer les outils et les procédures liés aux achats publics : utiliser les marchés publics comme levier de développement durable.

Action 10 : encourager le développement durable des territoires locaux : intégrer le développement durable dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.

Levier 4 : finance durable

Action 11 : mise en place d'une stratégie de finance durable : soutenir efficacement les politiques publiques en matière de transition environnementale, sociale et économique, tout en renforçant l'attractivité et la crédibilité financière de la Région.

Levier 5 : international

Action 12 : développer des synergies avec des acteurs de la coopération internationale : amplifier les échanges d'expériences et de partenariats en faveur de la mise en œuvre des ODD dans le cadre de la coopération internationale.

Action 13 : participer à des exercices d'apprentissage entre pairs au niveau européen autour d'actions de développement durable : favoriser les échanges d'expérience et de pratiques entre pays et régions européens, en participant aux réseaux et dispositifs de « Peer Learning » existants au niveau européen.

Action 14 : contribuer à l'examen national volontaire de la Belgique : présenter à l'ONU les avancées liées aux ODD.

Action 15 : contribuer à la préparation du cadre international de développement durable post-2030 : définir la suite donnée au programme 2030 en tant qu'agenda international de développement durable.

A ces 15 actions s'ajoute une **16^{ème} action : mise en œuvre des projets sélectionnés par l'appel « Agir ensemble pour une Wallonie durable ! »**. Ce projet vise à susciter et soutenir les partenariats entre acteurs pour mettre en œuvre concrètement la vision de développement durable pour la Wallonie.

A cette stratégie est annexée un tableau reprenant 87 objectifs à réaliser d'ici 2030, chacun disposant d'un indicateur chiffré afin de visibiliser l'évolution.

Selon la note « Vision de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable »², l'évaluation de la SWDD3 conclut aux résultats suivants (fin 2025) :

- 42% des indicateurs sont en progression (dont 27% avec un progrès significatif) ;
- 20% sont en recul (avec 8% d'éloignement significatif) ;
- 38% sans tendance mesurable, faute de données suffisantes ou récentes.

3. Avis

Le CWEHF rend un avis favorable sur le principe d'élaboration d'un nouveau plan d'actions de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable et prend acte de la vision qui a été adoptée par le Gouvernement. Il détaille ci-après ses remarques justifiant sa position nuancée sur ce projet de plan d'actions.

3.1. Considérations générales

Le CWEHF prend acte des principes qui sous-tendent cette stratégie, à savoir les principes d'efficacité, de responsabilité et d'innovation. Ces trois principes, adoptés par la nouvelle législature, présentent une orientation différente par rapport aux trois principes énoncés dans le décret wallon sur la Stratégie wallonne de développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance. Il constate dès lors que cette stratégie encourage davantage une logique « économique » plutôt qu'une logique « développement durable » ; or, cette dernière relie justement l'environnement, le social et l'économie.

² https://developpementdurable.wallonie.be/files/pdf/SWDD4_Projet%20de%20vision%20.pdf

Le CWEHF prend également acte de la volonté politique de passer du « triangle de l'inaction » au « triangle de l'action » telle que mentionnée dans la vision, en mettant en avant une responsabilité partagée. Si cette intention est louable, il est indispensable que l'action publique soit et reste le moteur pour promouvoir la transition vers une société plus durable et plus égalitaire. En effet, la seule responsabilité partagée ne permettra pas d'atteindre les ambitions des ODD.

Cependant, le CWEHF constate que bon nombre d'initiatives collectives et locales existantes, s'inscrivant dans la réalisation des ODD, ont dû stopper leur projet en raison des restrictions budgétaires actuelles, ce qui révèle une discordance entre la volonté politique d'avancer sur les ODD et la réalité vécue sur le terrain.

Le CWEHF relève, de manière générale, la faible présence de la société civile dans la mise en œuvre de cette stratégie (associatif, partenaires sociaux). Une consultation régulière de la société civile est indispensable pour pouvoir faire évoluer les actions menées tout au long du processus. Par ailleurs, une participation citoyenne à la co-construction de projets, permettant d'améliorer la situation des différents ODD au niveau local, est à promouvoir, en respectant une représentation équilibrée entre femmes et hommes tout au long du processus de participation citoyenne.

Le portail web « indicateurs ODD »³ permet de visualiser les tendances d'évolution des ODD :

- Certains s'améliorent : ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD4 (éducation de qualité), ODD5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD7 (énergie propre d'un coût abordable), ODD9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production responsable), ODD 14 (vie aquatique), ODD15 (vie terrestre) ;
- D'autres stagnent voire régressent : ODD1 (pas de pauvreté), ODD2 (faim « zéro »), ODD8 (travail décent et croissance économique), ODD 10 (inégalités réduites), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD16 (paix, justice et institutions efficaces).

Le CWEHF tient à rappeler que le rapport sur le développement durable en Europe 2025 (ESDR)⁴ avait révélé un ralentissement des progrès des ODD et des défis persistants en matière sociale, environnementale et de biodiversité à travers l'UE. Afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD, le rapport avait mentionné 4 priorités primordiales :

1. *« Augmenter collectivement les investissements dans les énergies propres et les technologies numériques dès maintenant dans l'UE et jeter les bases d'une stratégie d'investissement ambitieuse au cours de la prochaine décennie, notamment via l'adoption d'un ambitieux accord industriel propre et cadre financier pluriannuel 2028-2035 ;*
2. ***Renforcer les mesures prosociales pour faire face aux conséquences sociales de l'inflation et des conséquences directes et indirectes des tensions géopolitiques croissantes ;***

³ <https://indicateursodd.iweps.be/odd-accueil.php>

⁴ Communiqué de presse <https://sdgtransformationcenter.org/static/news/2025-01-28-esdr-2025-press-releases/french-pr.pdf>

3. *Remédier aux impacts négatifs sur la santé et l'environnement d'une consommation non durable, notamment via une transition juste vers des régimes alimentaires plus sains et plus durables ;*
4. *Exploiter la diplomatie de ODD/Green Deal avec toutes les régions, respecter les principes établis dans la Charte des Nations Unies, ... ».*

La vision de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable indique clairement les choix politiques qui ont été fixés : la relance économique et l'emploi, la transition énergétique, la résilience territoriale, la gouvernance, l'efficacité de l'action publique et la lutte contre la pauvreté. Il insiste pour que cette nouvelle stratégie se concentre davantage sur les ODD qui risqueront d'être les plus impactés suite aux mesures prises aux différents niveaux de pouvoir dans une série de domaines (emploi, pension, chômage, hausse générale du coût de la vie, enseignement, etc.) et aux restrictions budgétaires annoncées.

3.2. Considérations particulières

3.2.1. Note « Vision de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable »

La note pourrait être améliorée par l'adoption d'une rédaction encore plus inclusive. A titre d'exemple, une « touche de genre » est à ajouter dans les phrases ci-après :

- (p.2) « *Garantir l'accès de toutes et de tous aux droits fondamentaux, en luttant résolument contre la pauvreté, les inégalités entre femmes et hommes et toutes formes de discrimination* » ;
- (p.3) « *Investir dans l'efficacité énergétique, dans les technologies propres, dans la formation aux métiers de demain, en promouvant un rééquilibrage des genres dans ces secteurs porteurs, c'est non seulement créer des emplois durables, mais aussi améliorer concrètement le quotidien des citoyennes et des citoyens : un logement abordable...* » ;
- (p.3) « *En misant sur ses talents, sa capacité de se repenser et de sortir des sentiers battus, la Wallonie trace une trajectoire où chacune et chacun peut retrouver sa place...* » ;
- (p.4) « *Ainsi, chaque citoyenne et citoyen, chaque acteur public ou privé...* ».

3.2.2. Plan d'actions de la 4^{ème} Stratégie wallonne de développement durable

Le CWEHF attire l'attention sur l'opportunité d'intégrer le genre dans les actions proposées dans le plan d'actions, le Gender mainstreaming étant, par essence, transversal. Ainsi, la dimension de genre est à intégrer dans les actions suivantes :

Action 2 : disposer d'un tableau de bord d'indicateurs relatifs aux ODD

(p.3) Le texte mentionne une actualisation des indicateurs régionaux repris dans le portail web. Ceux dédiés aux personnes feront l'objet d'une distinction hommes-femmes (voir le point 3.2.3. « *Tableau des indicateurs de suivi* » ci-après).

Action 4 : soutenir des projets innovants

(p.5) La mesure mentionne une série de domaines où des projets innovants pourraient être soutenus. Une dimension de genre est à intégrer, au minimum, dans les domaines de la création d'emplois locaux et accessibles, la prospective, les innovations sociales et environnementales.

(p.5) Dans le commentaire du **levier 3 (participation des parties prenantes)**, il y a lieu de lire : « *Les actions reprises sous ce levier visent à mobiliser les citoyennes et citoyens et les parties prenantes au sens large, ...* ».

Action 5 : visibiliser la vision de la SWDD et les acteurs et actrices qui s'engagent pour les ODD

Cet objectif est particulièrement important pour visibiliser les actrices qui s'engagent dans le développement durable. Visibiliser des « rôles modèles » féminins peut être une source d'inspiration pour d'autres femmes et surtout pour les filles qui ne pensent pas systématiquement à s'orienter vers ces domaines porteurs. Aussi, il y a lieu de modifier le titre de l'action 5 et d'amender le texte de la case « Méthode de mise en œuvre » comme suit :

(p.5) « *Encourager les actrices et les acteurs à signer une déclaration d'engagement ...* :

-
- *Identification de l'organe de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie.*

Le CWEHF insiste pour que la composition de cet organe respecte la représentation équilibrée femmes-hommes ;

- ...
- *Organiser une semaine du développement durable annuelle, avec notamment la mise à l'honneur des actrices et des acteurs engagé.e.s», en veillant à une représentation équilibrée des genres pendant cet événement.*

Action 6 : fédérer des acteurs et des actrices autour d'Alliances

(p.6) Il y a lieu de modifier le titre et d'amender le texte : « *Des secteurs pilotes proposeront aux acteurs et actrices qui le composent ...* ».

Le CWEHF demande de veiller à une diversification la plus large possible au niveau des personnes responsables de la formation, ainsi qu'au niveau des personnes expertes qui pourraient être invitées dans le cadre des échanges d'expérience et de connaissance (genre, origine, âge, etc.).

Action 7 : éduquer les enfants, les jeunes et leurs formateurs ou formatrices et les impliquer dans des actions de développement durable

Il y a lieu de modifier le titre.

Action 8 : accompagner les acteurs publics régionaux dans leurs actions de responsabilité sociétale

(p.7) Le texte mentionne que chaque administration définisse sa stratégie de développement durable comprenant notamment les actions internes pour améliorer l'impact de son fonctionnement.

Dans la parenthèse, le CWEHF demande d'ajouter la politique de gestion des ressources humaines en termes d'égalité femmes-hommes et de diversité.

L'alinéa suivant mentionne qu'une personne référente par administration est mandatée à s'entourer de personnes relais/ambassadeurs ou ambassadrice au sein de son entité administrative. Le CWEHF estime qu'il serait utile d'intégrer les référent.e.s genre désigné.e.s dans chaque administration parmi les personnes relais/ambassadeurs ou ambassadrices.

Ainsi, il y a lieu de lire :

- « La signature par les dirigeantes et les dirigeants de ces administrations... ;
- la désignation d'au moins une personne référente par administration.... mandatée à s'entourer de personnes relais/ambassadeurs ou ambassadrices au sein de son entité administrative... ».

Action 9 : améliorer les outils et les procédures liés aux achats publics

Parmi la liste des critères responsables à intégrer dans le cahier des charges, le CWEHF demande de s'assurer que le critère « politique diversité et égalité hommes-femmes » repris dans la clause sociale du cahier des charges des achats publics responsables y soit bien inscrit lors de chaque demande.

Action 10 : encourager le développement durable des territoires locaux

Développer des projets concrets de développement durable est une opportunité pour les pouvoirs locaux de faire participer leur population. Aussi, le CWEHF insiste pour que les femmes puissent participer à la réflexion, en adoptant des actions concrètes qui pourraient les encourager à s'y engager. Si des groupes de réflexion ou de co-construction de projets sont envisagés, le CWEHF insiste pour qu'il y ait une représentation équilibrée femmes-hommes au niveau de leur composition.

Action 12 : développer des synergies avec des acteurs et actrices de la coopération internationale

Il y a lieu de modifier le titre.

(p.12) Dans le commentaire du **chapitre 3 (actions relevant d'autres acteurs publics et privés)**, il y a lieu de lire :

- « ... Par des actions avec un objectif clair d'impact sur les indicateurs de développement durable, ces acteurs et actrices concrétisent cette vision à leur niveau... » ;
- « Un travail de mise en commun sera proposé entre les acteurs et actrices qui bénéficieront de ce financement ».

Action 16 : mise en œuvre des projets sélectionnés par l'appel « Agir ensemble pour une Wallonie durable »

(p.12, but) Il y a lieu de lire : « Susciter et soutenir les partenariats entre acteurs et actrices pour mettre en œuvre ».

(p.13) Il y a lieu de lire :

- « Animation par la Direction du développement durable d'un réseau des porteurs et porteuses de projets, afin de susciter des interactions entre acteurs/actrices et projets ;
- Mise en œuvre d'un espace de diffusion.... (jeunes, pouvoirs locaux, entreprises, citoyennes et citoyens, tout public).

Enfin, le CWEHF constate que certaines mesures mentionnées dans la case « méthode de mise en œuvre » sont écrites au conditionnel ou avec le mot « peuvent ». Il propose d'homogénéiser le texte et de mettre tous les verbes au futur, ce qui permet de montrer un engagement plus important qu'une proposition de principe.

A titre d'exemple :

- (p.2) « Une compilation des informations se fera au sein du « portefeuille stratégique wallon » » ;
- (p.3) « Le diagnostic établi par le bilan des progrès de la Wallonie vers les ODD orientera le choix des politiques à évaluer de manière plus approfondie. Ainsi, les cibles ODD pour lesquelles le bilan est défavorable feront l'objet d'une évaluation » ;
- (p.5) « Les processus comprenant des dispositifs participatifs se baseront sur une « charte de la participation » reprenant ... » ;
- (p.6) « Des secteurs pilotes proposeront aux acteurs et actrices qui le composent un réseau d'apprentissage spécifique à leurs besoins. Il s'agit d'un espace de formation et d'échange d'expériences... » ;
- (p.11) « La Wallonie s'appuiera sur différents éléments pour contribuer à l'analyse des progrès relatifs aux ODD ».

3.2.3. Tableau des indicateurs de suivi

Le CWEHF constate que certains indicateurs sont à ventiler par sexe. D'autres indicateurs devraient être modifiés, car soit ils ne sont pas pertinents, soit ils ont une vue trop restrictive sur la problématique.

ODD 1 : pauvreté

Indicateur n°2 : part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières

Le critère « ménage » invisibilise les réalités différenciées des femmes et des hommes par rapport au report de soins de santé pour raisons financières. En effet, selon l'enquête de Solidaris relative au report des soins de santé (édition 2024), « *près d'une femme sur deux (48%) a renoncé à au moins un soin en 2024 pour raisons financières, contre un homme sur trois (33%) En ce qui concerne les structures familiales, les personnes isolées connaissent la plus forte augmentation sur neuf ans (+20 points, 45% en 2024), tandis que les familles monoparentales enregistrent une hausse de 13 points, atteignant 60% en 2024* »⁵.

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°3 : part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours aux droits

Dans le programme statistique annuel 2027 de l'IWEPS, il est prévu de construire un indicateur d'accès aux droits fondamentaux à partir des données ISADF 2025 (indicateur 1-28, p.18). Cet indicateur sera à intégrer dès qu'il sera disponible.

En attendant, l'indicateur actuel proposé est à ventiler par sexe.

⁵ Solidaris, 2024 : « Le report des soins de santé – Édition 2024 » (<https://www.institut-solidaris.be/index.php/report-de-soins-2024/>).

ODD 2 : pauvreté

Indicateur n°5 : part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°6 : part de la population wallonne en situation d'obésité

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°7 : part de la population wallonne en surpoids

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

ODD 3 : bonne santé et bien-être

Indicateur n°14 : décès prématurés dus aux maladies chroniques pour 100 000 habitants en Wallonie

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°15 : taux annuel de décès par suicide en Région wallonne

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°17 : part de la population wallonne de plus de 15 ans qui fume quotidiennement

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°18 : pourcentage de la population wallonne de 15 ans et plus qui consomme plus de 10 unités par semaine

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°19 : nombre de décès annuels dus à des accidents de la route

Selon l'OMS⁶, « *les hommes sont généralement trois fois plus susceptibles d'être tués dans des accidents de la route que les femmes* ».

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°21 : pourcentage des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières

Le critère « ménage » invisibilise les réalités différenciées des femmes et des hommes par rapport au report de soins de santé pour raisons financières. En effet, selon l'enquête de Solidaritis relative au report des soins de santé (édition 2024), « *près d'une femme sur deux (48%) a renoncé à au moins un soin en 2024 pour raisons financières, contre un homme sur trois (33%).... En ce qui concerne les structures familiales, les personnes isolées connaissent la plus forte augmentation sur neuf ans (+20 points, 45% en 2024), tandis que les familles monoparentales enregistrent une hausse de 13 points, atteignant 60% en 2024* »⁷.

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

⁶ OMS, 20.07.16 : « Traumatismes dus aux accidents de la circulation » (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/road-traffic-injuries>).

⁷ Solidaritis, 2024 : « Le report des soins de santé – Édition 2024 » (<https://www.institut-solidaritis.be/index.php/report-de-soins-2024/>).

Indicateur n°23 : part de la population wallonne soumise à une concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} supérieure à 5 µg/m³

Au regard de l'intitulé cible de l'ONU (D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dues à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol), le CWEHF estime que cet indicateur est trop restrictif. Il propose de se focaliser sur les effets néfastes des produits de nettoyage sur les personnes travaillant dans les titres-services. En effet, plusieurs études⁸ ont démontré que l'exposition prolongée à des produits de nettoyage provoquent des symptômes respiratoires et oculaires sur les travailleuses et les travailleurs. Celle de la CSC⁹ a également mis en avant que les mouvements répétitifs provoquent des troubles musculosquelettiques et que ces travailleuses et travailleurs en titres-services inhalaient des cocktails de produits chimiques qui peuvent avoir des incidences graves sur la santé.

ODD 4 : éducation de qualité

Indicateur n°24 : taux de participation à l'apprentissage et à la formation en Wallonie pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°25 : maturité numérique des citoyennes et des citoyens wallons

Il y a lieu de modifier le titre.

Par ailleurs, Digital Wallonia.be a réalisé un baromètre 2025 de maturité numérique des citoyens wallons. Il a mis en évidence que « *les maturités les plus faibles concernent 16% de la population, principalement les plus de 75 ans, les femmes seules et les inactifs de plus de 65 ans* »¹⁰.

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateur n°26 : taux d'emploi des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur et taux d'emploi des peu diplômé.e.s en Wallonie

Il y a lieu de modifier le titre.

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

ODD 5 : égalité entre les sexes

Indicateur n°27 : écart entre le taux d'emploi des hommes et le taux d'emploi des femmes en Wallonie

Le CWEHF constate que l'objectif est moins ambitieux que celui inscrit dans la SWDD₃ : il est mentionné que l'écart doit tendre vers 6 %, alors que la SWDD₃ avait l'ambition de tendre vers 0%.

⁸ DE TROEYER et al., 2022 : « Identifying cleaning products associated with short-term work-related respiratory symptoms : a workforce-based study in domestic cleaners » (<https://repository.uantwerpen.be/docman/irua/35a7c7/188697.pdf>);

⁹ CSC 2023 : « Super Maria se bat pour de super jobs » ;

¹⁰ Digital wallonia.be, 2025 : maturité numérique des citoyens wallons (<https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/citoyens2025/>).

Indicateur n°29 : proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles par partenaire intime au cours des 5 dernières années

Ce critère est trop restrictif, car l'intitulé cible de l'ONU (éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation) prend en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.

L'IWEPS a publié une étude sur les violences liées au genre en Belgique¹¹ qui a révélé que « *près de huit femmes victimes sur dix ont rapporté des faits de harcèlement sexuel au travail commis par un ou des hommes uniquement ...* ». Il a également produit un indicateur : « *Proportion des femmes victimes de harcèlement sexuel au travail en 2021* »¹².

La Stratégie Genre et Droits des femmes 2025-2029¹³ a également mentionné la nécessité « *de mener des politiques ciblées de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles sur les lieux de formation, de stage et de travail* ».

Le plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2026-2029¹⁴ aborde la problématique sous l'angle des auteurs. La mesure 20 mentionne notamment, parmi les indicateurs cités, « *augmentation du nombre de prise en charge d'acteurs annuellement, distinguant les prises en charge sur mandat judiciaire et volontaires, par province* ». Cet indicateur pourrait également être repris dans cette stratégie.

L'étude de Vie féminine¹⁵ démontre que 98% des jeunes femmes interrogées déclarent avoir déjà subi une situation sexiste dans l'espace public, tandis que 67% rapportent des agressions sexistes vécues dans la rue ou dans les transports en commun.

Il y a donc lieu de revoir cet indicateur.

Indicateur n°30 : part des femmes dans l'administration publique

Dans les faits, cet objectif est déjà atteint. En effet, selon l'étude de l'IWEPS¹⁶ : « *La féminisation de l'emploi est très avancée au sein des administrations publiques, ... [avec] 53% des effectifs des institutions wallonnes* ».

Cet indicateur est à supprimer.

¹¹ IWEPS, 16.04.24 : regards statistiques : « Les violences liées au genre en Belgique », p.74 (<https://www.iweps.be/publication/les-violences-liees-au-genre-en-belgique/>).

¹² Fiche IWEPS, 01.09.26 : « Harcèlement sexuel au travail » (<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/harcèlement-sexuel-au-travail/>).

¹³ Stratégie Genre et Droits des femmes 2025-2029, p.15 https://actionsociale.wallonie.be/files/documents_thematiques/egalite-homme-femme/Strategie%20genre%20et%20droits%20des%20femmes%2026-29_VF.pdf

¹⁴ Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2026-2029, p.83 <https://www.stop-violences-femmes.be/sites/default/files/2026-07/pvif2025-2029.pdf>

¹⁵ Vie féminine, 2017 : « Le sexisme dans l'espace public, c'est partout, tout le temps et sous toutes les formes ! » (https://www.viefeminine.be/IMG/pdf/etude2017_sexisme_dans_lespace_public.pdf).

¹⁶ IWEPS, 2021 : « L'emploi public en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles », regards statistiques n°6 (<https://www.iweps.be/publication/lemploi-public-en-wallonie-et-en-federation-wallonie-bruxelles/>).

Indicateurs n°32 : pourcentage de femmes dans le management du Service public de Wallonie et n°33 : part des femmes managers en Wallonie

Ces 2 indicateurs sont redondants. Il y aurait lieu de se concentrer sur le taux de femmes dans les postes de décision. Aussi, l'indicateur n°32 pourrait être supprimé et l'indicateur n°33 doit être précisé, comme suit : « part des femmes élues dans les postes de décision de l'administration publique (SPW et UAP confondus) », à savoir les postes d'administrateurs, de directeurs ou d'inspecteurs généraux.

ODD 7 : énergie propre d'un coût abordable

Indicateurs n°40 : précarité énergétique totale en Wallonie

Une étude de l'IWEPS¹⁷ a mis en avant que « *les ménages qui font le plus fréquemment face à des difficultés sont les monoparentaux et les personnes seules, particulièrement celles de moins de 65 ans* ». Derrière ces 2 types de ménages se cachent une majorité de femmes.

L'indicateur proposé est à ventiler par type de ménage.

ODD 8 : travail décent et croissance économique

Indicateurs n°47 : indicateur NEET

Selon STATBEL¹⁸, l'indicateur NEET des 15-29 ans s'élève à 13,5% pour les hommes et à 12,8% pour les femmes en Wallonie.

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

ODD 10 : inégalités réduites

Indicateurs n°56 : taux d'emploi BIT des 20-64 ans et taux d'emploi BIT des personnes nées dans des pays non-EU28 (20-64 ans)

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

ODD 11 : villes et communautés urbaines

Indicateurs n°59 : pourcentage des personnes qui ont répondu « oui » à la question « durant ces 5 dernières années, vous est-il déjà arrivé de vivre sans logement ? »

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces

Indicateurs n°85 : indice de confiance wallon dans les institutions politiques

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

Indicateurs n°86 : indice de satisfaction wallon du fonctionnement de la démocratie

L'indicateur proposé est à ventiler par sexe.

¹⁷ IWEPS, 2025 : "Dépenses et privations énergétiques en Wallonie », regards statistiques n°15, p.26 (<https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2025/03/RS15.pdf>).

¹⁸ STATBEL, 26.03.26 : « Jeunes sans emploi et ne suivant aucune formation : 9,8% en 2025 » (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/neet>).